

Commune de Saulnières

Compte Rendu de la réunion du 12 avril 2019

Convocations du 06 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALBERT, Maire

Présents : MM. Albert. Romano. Demerre. Alleaume. Rossi. Pelletier. Toutin. Mmes Gaudry. Rolland. Campas

Absents excusés : M. Le Valégant. (pouvoir à Mme Rolland) Mme Tremblay (pouvoir à M. Pelletier) Mme Tanné Dusapin (pouvoir à M. Demerre)

Absents : Mmes Millour. Lauvernier

Secrétaire de séance : M. Alleaume

1. Subventions communales 2019 (D.12.2019)

Le conseil décide de voter par 13 voix Pour, les subventions communales pour l'année 2019 :

- Association des Anciens Combattants : 200.00 €
- Coopérative scolaire : 900.00 €
- Union Sportive Amicale de Saulnières : 0

Le conseil Municipal ayant pris à sa charge le montant des travaux des barrières du stade, l'USAM ne percevra pas de subvention en 2019

- Association des parents d'Elèves : 250.00 €
- Association Saulnières Loisirs : 400.00 €
- Association Saulnières Pêche Loisirs : 300.00 €

2. Vote des taxes directes locales (D.13.2019)

Le conseil municipal, décide, après délibération, par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 abstention de ne pas modifier les trois taxes d'imposition directes:

- Taxe d'Habitation reste à 14.86 %
- Taxe Foncière (Bâti) reste à 26.90 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) reste à 36.21 %

Le produit fiscal pour 2019 sera d'un montant de 239 730.00 euros (233 344.00 euros en 2018)

3. Vote du Budget Primitif 2019 – Service des Eaux (D.15.2019)

Vu le code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après délibération, par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 abstention

Adopte le Budget primitif 2019 du service des eaux, arrêté comme suit

Section d'exploitation : Dépenses : 81 085.90 €
Recettes : 81 085.90 €

Section d'Investissement : Dépenses : 58 340.96 €

Recettes : 58 340.96 €

4. Vote du Budget Primitif 2019 – Commune (D.14.2019)

Vu le code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après délibération, par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 abstention

Adopte le Budget primitif 2018 de la commune, arrêté comme suit

Section de fonctionnement : Dépenses : 610 115.92 €

Recettes : 610 115.92 €

5. Section d'Investissement : Dépenses : 538 029.00 €

Recettes : 538 029.00 €

TOUR DE TABLE :

- M. ROMANO : signale Les nombreuses dégradations sur la commune par des actes d'incivilité (toiture lavoir, quad circulant sur le stade, dans le parc, dans les futurs logements Impasse des Lavandières, bardage de la salle polyvalente détérioré, panneau indiquant la « surveillance caméra » cassé

- M. Pelletier : fait part de la demande de Mme Tremblay de mettre des jeux pour enfants dans le parc de l'ancienne fonderie. Elle joint à sa demande des propositions de prix.

Le conseil fait remarquer que les jeux présentés ne correspondent pas à des jeux pour une collectivité qui doivent être de grande résistance et donc d'un coût nettement supérieur à ceux présentés, et que ces jeux doivent être posés sur des revêtements de sols qui doublent le montant de l'investissement.

Cette demande doit être revue au niveau budgétaire avec présentation de devis complet.

Séance levée à 21 h 55

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents